

DÉLIBÉRATION N° DL20210072 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

AMÉNAGEMENT SECTEUR LAVIEU – PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a engagé en 2018 des réflexions sur la requalification et la restructuration du secteur Lavieu.

Ce projet d'aménagement constitue un enjeu fort à la fois en termes d'équipement public, d'habitat et d'aménagement d'espaces publics et vise à en faire l'entrée privilégiée au centre-ville.

Une première phase de concertation a été engagée en 2018 permettant de faire un diagnostic partagé avec les habitants et utilisateurs du quartier. Il en est ressorti la nécessité d'apaiser la traversée du boulevard et les voies adjacentes, de repenser les espaces pour éviter les comportements négatifs et de créer un lieu de vie, de rencontres, de convivialité intergénérationnelle.

S'en est suivi une étude d'aménagement, qui a mis en exergue la nécessité :

- d'ouvrir le secteur grâce à la démolition de l'ancienne friche commerciale, « Point S ». Aucune reconstruction n'y est envisageable du fait de la double contrainte du risque inondation et minier,
- de modifier le tracé du boulevard Waldeck Rousseau pour le raccorder sur la rue Alsace Lorraine,
- de créer une esplanade permettant de créer du lien social, renforcer les liens de convivialité et les usages positifs existants, tout en offrant un espace paysager qualitatif aux habitants du secteur,
- d'aménager et mettre en valeur le parc rue Voltaire et de l'ouvrir au public,
- de créer un lien colline centre-ville par l'impasse des Entrepreneurs qui deviendrait un passage public en lui donnant une fonctionnalité de mode doux exclusivement (hors riverains).

Pour mener à bien ce projet, la commune doit avoir la maîtrise foncière du site.

Les négociations avec l'actuel propriétaire du bâtiment « Point S » n'ayant jamais pu aboutir, il est nécessaire de délibérer afin de faire reconnaître d'utilité publique le projet de requalification du secteur Lavieu. Cette Déclaration d'Utilité Publique permettra notamment d'acquérir les immeubles nécessaires, si besoin est, par voie d'expropriation.

Les services de l'Etat seront sollicités afin d'engager l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires situés dans le périmètre du projet en parallèle de la poursuite de la démarche d'acquisition amiable des immeubles bâtis.

En conséquence, les dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la requalification du secteur Lavieu et parcellaire établis par la commune vont donc être déposés auprès des services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

2 contre M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de requalification du secteur de Lavieu tel qu'il a été présenté,
- **d'approuver** le dossier de Déclaration D'Utilité Publique (DUP) et le dossier d'enquête parcellaire qui lui est soumis,
- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire du projet d'aménagement du secteur Lavieu,
- **de poursuivre** l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération par voie d'expropriation compte tenu de la phase d'acquisition amiable et de l'absence d'accord des propriétaires,
- **d'autoriser** la commune à réaliser ces acquisitions par voie d'expropriation si nécessaire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter Madame la Préfète afin d'engager l'ouverture d'une Enquête Publique Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet susvisé, conjointement à une enquête parcellaire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de cette procédure.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20210628-DL20210072-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD